



### **LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE TU RESPECTERAS !**

Des autorisations de passages sont aimablement accordées par les propriétaires à titre exceptionnel et seulement le jour de la course.

Ne pas effectuer de reconnaissances préalables, ni repasser après la course sur ces parcelles.

Plusieurs propriétés sont également des zones de chasse = danger le reste de l'année.

### **DE L'ENVIRONNEMENT TU TE SOUCIERAS !**

Le parcours du trail se fait en grande partie en milieu naturel.

Respectez la faune et la flore : ne laissez AUCUN débris derrière vous. Empruntez uniquement les chemins définis par l'organisation.

### **LA SOLIDARITE TU EN JOUERAS !**

Ta participation sera transformée en don pour une œuvre caritative.

Respectez les bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. Venez en aide et/ou signalez un concurrent en grande difficulté ou en situation dangereuse.

## **1. ORGANISATION**

L'association « **Les Runners de la Digue** » organise les courses du « **Trail de Nantes à Montaigu** » comprenant l'Ultra Castle Tour, l'Ultra Castle Tour en relais, le Trail de la Digue, le Trail d'Asson et le Trail de la Maine, le samedi 28 septembre 2024. Ces 5 courses en ligne empruntent le GR du "pays de Sèvre et Maine" et des propriétés privées mettant en valeur les différents paysages du vignoble Nantais et du Haut Bocage Vendéen. Ces courses ne pourraient avoir lieu sans l'accord de l'ensemble des propriétaires, exploitants agricoles, sociétés de chasse...acteurs majeurs de l'entretien de notre patrimoine, conservateurs de la nature et protecteurs de la biodiversité. Souvent stigmatisés par notre société, ils contribuent à la qualité de nos parcours. **Merci de respecter l'ouverture de ces parcelles uniquement le jour de la course. Le non-respect de cette consigne met en péril les accords trouvés avec les propriétaires.**

## **2. EPREUVES**

**Ultra Castle Tour** : course nature au départ du Château des Ducs de Bretagne à Nantes, d'une distance d'environ 103 km et 1400 mètres de dénivelé positif avec une arrivée au Château de Montaigu-Vendée. Le départ est fixé à 04h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape, à allure libre avec **3 barrières horaires** : au 41ème km à 09h30 au ravitaillement du château de Clisson, au 67ème km à 13h15 au ravitaillement du château de l'Echasserie à la Bruffière et au 87ème à 16h30 au moulin de corbeau à la Boissière de Montaigu. Le parcours met en avant le patrimoine local en traversant plusieurs châteaux de la région.

**Ultra Castle Tour en relais** : basé sur le même parcours et les mêmes horaires par équipe de deux. Le premier relayeur effectue les 41er kilomètre jusqu'à Clisson et le second les 62 derniers jusqu'à Montaigu. L'organisation ne propose pas de navette pour se rendre ou revenir de Clisson.

**Trail de la Digue** : course nature au départ des Machines de l'Île à Nantes, d'une distance d'environ 53 km et 630 mètres de dénivelé positif avec une arrivée au Château de Montaigu-Vendée. Le départ est fixé à 11h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape, à allure libre avec **2 barrières horaires** : au 33,5 km à 15h15 à Aigrefeuille sur Maine et au 45ème km à 16h50 à Sénard commune de Montaigu-Vendée.

**Trail d'Asson** : course nature au départ du Château d'Asson à La Boissière de Montaigu, d'une distance d'environ 35 km et 420 mètres de dénivelé positif avec une arrivée au Château de Montaigu-Vendée. Le départ est fixé à 11h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape, à allure libre **sans barrières horaires**.

**Trail de la Maine** : La distance est d'environ 22 km pour 315 mètres de dénivelé positif. Le départ est fixé à 14h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape à allure libre sans limite de temps, emprunte le même tracé que le Trail de la Digue mais au départ d'Aigrefeuille sur Maine, complexe sportif des Richardières.

*Les horaires de départ et de navettes sont données à titre indicatif. L'événement utilisant plusieurs sites accueillant du public, les heures peuvent être avancées ou reculées, dans la limite acceptable pour la bonne tenue de l'épreuve.*

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Être né **avant 2005** pour l'Ultra Castle Tour, le relais, le Trail de la Digue et d'Asson.

Être né **avant 2007** pour le Trail de la Maine.

### **4. INSCRIPTION**

La date limite d'enregistrement des inscriptions est fixée au **31 Août 2024** sachant que, pour des raisons de timing, **les inscriptions effectuées après le 15 juillet se verront peut-être attribuées un lot finisher différent.**

Ces inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site [www.klikego.com](http://www.klikego.com) via le lien

<https://bit.ly/3NOyTF4> avec paiement sécurisé par carte bancaire.

L'organisateur limite le nombre de dossards proposés sur chacune des courses à 200 pour l'Ultra Castle Tour et 100 pour le relais. 500 pour les autres formats.

Ultra Castle Tour : 75 euros (minoré de 5 € pour les licenciés FFA).

Ultra Castle Tour en relais : 90 euros (minoré de 5 € pour les licenciés FFA).

Trail de la Digue : 35 euros (minoré de 3€ pour les licenciés FFA).  
Trail d'Asson : 28 euros (minoré de 3€ pour les licenciés FFA).  
Trail de la Maine : 18 euros (minoré de 2€ pour les licenciés FFA).

Toute inscription est **ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif**. Dès la fin des inscriptions, une bourse aux dossards est mise en place afin de pallier aux désistements. En cas de rachat de dossard sur la bourse, le nouveau concurrent recevra les lots textiles du précédent inscrit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.  
**A compter du 13 septembre 12h00, plus aucun changement ne sera possible.**

**Celles-ci seront validées à réception de la copie : - licence FFA (licence « Compétition », « Athlé running », « Athlé entreprise » ou « pass j'aime courir ») valable le jour de la course - certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, athlétisme en compétition ou sport en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve. - Toute autre licence ou document sera refusé.**

Les **participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

## **5. NAVETTES**

Des navettes payantes et réservables uniquement à l'inscription seront mises en place, au départ du parking du Complexe sportif Maxime BOSSIS à Montaigu, pour rejoindre les zones de départ.

Ultra Castle Tour et relais : départ à 2h30 au prix de 6 euros.

Trail de la Digue : départ à 09h30 au prix de 6 euros.

Trail d'Asson : départ à 10h00 au prix de 4 euros.

Trail de la Maine : départ à 13h00 au prix de 4 euros.

**Aucune navette n'est prévue après la course pour retourner sur Nantes.**

## **6. DOSSARDS**

Le retrait des dossards se fera sur la zone de départ des navettes (Complexe sportif Maxime BOSSIS), la veille de la course de 15h00 à 20h00 et le jour de la course de 8h00 à 13h00 sur présentation d'une pièce

d'identité avec photo.

Pour ceux qui le souhaitent, possibilité de retrait à "ATELIER RUNNING", 5 rue des 3 croissants à Nantes, le vendredi de 12h00 à 18h00.

Le choix du lieu de retrait du dossard se valide le jour de l'inscription.

Tout dossard non retiré sera disponible sur les zones de départ après l'arrivée des bus navettes.

Le dossard devra être placé devant le coureur et **visible**.

Un sac de confort, exclusivement fourni par l'organisation, pourra être déposé lors du retrait du dossard à Montaigu ou sur les zones de départ. Celui-ci sera acheminé par l'organisation à la zone d'arrivée.

## **7. MATÉRIEL OBLIGATOIRE**

### **Eco Tasse pour l'ensemble des participants.**

Ultra Castle Tour : une réserve d'eau d'au moins 1,5 litre, 1 lampe frontale et une couverture de survie.

Téléphone conseillé

Trail de la Digue : une réserve d'eau d'au moins 1 litre. Téléphone conseillé.

Trail d'Asson : une réserve d'eau d'au moins 1 litre. Téléphone conseillé.

Trail de la Maine : une réserve d'eau d'au moins 0.5 litre. Téléphone conseillé.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

## **8. RAVITAILLEMENTS**

La course se déroule sur la base de l'autosuffisance.

Des zones de ravitaillement seront mises en place sur le parcours, équipées de poubelles pour recevoir vos détrit. Les ravitaillements seront dépourvus de gobelets plastiques, merci de **prévoir des éco-tasses.**

Vous y trouverez des boissons, des solides sucrés et salés en quantité limitée.

Positionnement :

-Ultra : St Fiacre 22 km, Clisson 41 km, La Bruffière 60 km, L'Echasserie 67 km et Moulin de Corbeau 87 km

-Trail de la Digue : St Fiacre 21 km, Aigrefeuille 33 km et Sénard 45 km.

-Trail d'Asson : Moulin de Corbeau 19 km.

-Trail de la Maine : Sénard 13ème km.

L'assistance personnelle d'un coureur est autorisée aux abords des zones de ravitaillements à la seule restriction que cela ne gêne pas le passage des autres concurrents.

## **9. ABANDON ET RAPATRIEMENT**

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de passage, où seront présents des signaleurs. **Le coureur doit prévenir le bénévole en charge du chronométrage au point de passage de sa décision d'abandonner afin qu'il invalide définitivement son dossard.**

Le coureur conserve son dossard invalidé qui lui sert de justificatif pour récupérer son sac confort, accéder au véhicule de rapatriement et obtenir sa boisson.

Dès lors, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisation. S'il le souhaite, il pourra être déposé par le véhicule de rapatriement à l'arrivée.

## **10. DISQUALIFICATION**

Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur pendant l'épreuve, que ce soit à pied ou en VTT.

Les commissaires présents sur le parcours et sur les zones de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et la charte. Ils informeront le Directeur de course immédiatement de tout manquement à ceux-ci et cela pourra entraîner la disqualification immédiate du coureur.

## **11. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE**

Chaque parcours sera couvert par une équipe médicale composée d'un médecin, d'une infirmière et d'un équipier secouriste. Ces équipes seront mobiles sur les parcours et engagées par le PC Course. Un poste de secours sera mis en place sur la zone d'arrivée.

Numéro d'urgence : **07 82 84 78 79**

Directeur de course : **06 60 85 83 44**

Les médecins de l'épreuve sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur qu'ils jugeront inapte à continuer l'épreuve. Ils pourront, dans un second temps, décider de son évacuation vers un centre hospitalier si l'état de la victime le nécessite.

## **12. APRÈS COURSE**

Des rotations de navettes entre la zone d'arrivée et le complexe sportif Maxime BOSSIS seront réalisées. L'accès aux douches est limité strictement aux coureurs pieds nus, tout en veillant à laisser les lieux propres, afin de ne pas pénaliser les prochains.

Il est strictement interdit de nettoyer ses chaussures ou vêtements de course dans les vestiaires.

## **13. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DE BARRIÈRE HORAIRE ET ANNULATION DE LA COURSE**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de décaler (retarder ou avancer) le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses. En cas d'annulation dans les 72 heures précédant le jour de la course, aucun remboursement ne sera effectué.

## **14. ASSURANCE/RESPONSABILITÉ**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la FFA.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT:

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## 15. CLASSEMENTS

Il sera mis en ligne sur le site de l'association [www.lesrunnersdeladigue.com](http://www.lesrunnersdeladigue.com)

Les récompenses seront attribuées à l'issue de la course, aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque format, quelle que soit leur catégorie d'âge.

La cérémonie de remise des prix se tiendra aux alentours de 17h30.

## 16. DROITS À L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, en conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **autorise à fixer, reproduire et communiquer les photographies prises dans le cadre de la présente épreuve.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

## 17. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), chaque personne inscrite sur l'une des trois épreuves dispose d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées le concernant.

Les informations recueillies par notre partenaire Breizh Chrono dans le cadre des inscriptions permettront d'assurer le chronométrage et d'informer chaque concurrent avant, pendant et après les épreuves. Ces données sont consultables par notre partenaire de chronométrage et par l'organisation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données sur simple demande auprès de l'organisation à l'adresse mail suivante [lesrunnersdeladigue@gmail.com](mailto:lesrunnersdeladigue@gmail.com)

## ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation aux épreuves du "Trail de Nantes à Montaigu", implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement dans son intégralité. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trail. Le formulaire d'inscription confirme votre engagement.